

## Échange de lettres entre Karl Gruber et Jean Monnet (Avril-Mai 1953)

**Légende:** Le 22 avril 1953, Karl Gruber, ministre autrichien des Affaires étrangères, informe officiellement Jean Monnet, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), de la décision du gouvernement de Vienne de nommer à Luxembourg une délégation permanente autrichienne, dirigée par Carl Bobleter, auprès de la Haute Autorité.

**Source:** Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. Négociations pour l'établissement d'une délégation de l'Autriche auprès de la Haute Autorité, CEAB 1 N°1563 (1952-1953).

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/echange\\_de\\_lettres\\_entre\\_karl\\_gruber\\_et\\_jean\\_monnet\\_avril\\_mai\\_1953-fr-7b5fd70a-c468-41f0-9db0-4486179e26ce.html](http://www.cvce.eu/obj/echange_de_lettres_entre_karl_gruber_et_jean_monnet_avril_mai_1953-fr-7b5fd70a-c468-41f0-9db0-4486179e26ce.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/09/2012

## Échange de lettres entre Karl Gruber et Jean Monnet (Avril-Mai 1953)

DER BUNDESMINISTER  
für die  
AUSWÄRTIGEN ANGELEGENHEITEN

Vienne, le 22 avril 1953

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, au nom du Gouvernement Fédéral de la République d'Autriche, que le Gouvernement Fédéral se propose de nommer une délégation autrichienne auprès de la Haute Autorité à Luxembourg.

La direction de cette Délégation serait confiée à Monsieur Carl Bobleter, Conseiller de Légation, auquel serait attaché Monsieur Fritz Kolb en qualité d'expert économique. La Délégation serait chargée de faire la liaison entre la Haute Autorité et le Département des Affaires Etrangères de la Chancellerie Fédérale, et de tenir ce dernier au courant sur toutes les questions traitées au sein de l'Autorité et intéressant l'économie autrichienne.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, de ce qui précède en vous priant de bien vouloir me faire communiquer la date qui sera fixée pour la remise des lettres qui accréditent le Chef de la Délégation autrichienne en qualité d'observateur permanent auprès de la Haute Autorité.

Je me permets, à mon tour, de proposer à cet effet le commencement du mois de mai prochain.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Signé: K. Gruber

Monsieur Jean Monnet,  
Président de la Haute Autorité de la  
Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier,  
Luxembourg

\*\*\*\*\*

7 mai 1953

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 avril 1953 remise à M. Spierenburg le 5 mai par M. Bobleter et par laquelle vous m'informez de l'intention du Gouvernement Fédéral de la République d'Autriche de nommer une délégation auprès de la Haute Autorité.

La Haute Autorité sera heureuse de pouvoir accueillir une délégation autrichienne à Luxembourg.

La liaison qui pourra ainsi s'établir entre votre Gouvernement et la Communauté sera certainement utile et profitable aux intérêts de l'un et de l'autre.

Je vous ferai connaître incessamment par M. Bobleter la date fixée par la Haute Autorité pour la remise des

lettres qui l'accréditeront auprès d'elle en qualité de chef de délégation et observateur permanent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Jean Monnet  
Président de la Haute Autorité

Monsieur K. Gruber  
Ministre des Affaires Etrangères  
du Gouvernement Fédéral de la  
République d'Autriche,  
Vienne